Publiée en ligne le : 20 SEP. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-124 du 12 septembre 2023

Objet : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'association Pom'SY pour l'organisation de « l'Urban Trail » du vendredi 6 au dimanche 8 octobre 2023.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Considérant la convention de mise à disposition jointe en annexe ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu avec l'Association Pom'SY une convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports – Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230912-DP2023330278-AR
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DE LA SALLE MULTISPORTS AVEC L'ASSOCIATION POM'SY

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2023-124 du 12 septembre 2023,

d'une part,

ET :

L'association Pom'SY représentée par ses co-Présidents, Jean-Marc JARRY et Nicolas PECOUT

d'autre part,

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition de **l'association Pom'SY**, le Club House de la salle multisports – Rue du Colonel Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 2 : Etat des locaux

L'association Pom'SY prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.
L'association Pom'SY devra veiller à laisser en l'état les locaux après leur utilisation.

Article 3 : Durée

La présente convention est consentie du vendredi 6 octobre 2023, 18h00 au dimanche 8 octobre 2023, 12h00.

La clé de la salle sera à récupérer auprès de la Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche le vendredi 6 octobre après-midi et à rapporter le lundi 9 octobre au matin.

Article 4 : Conditions financières :

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'utilisation (article 3).

Article 5 : Assurances

Les bâtiments sont assurés par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.
L'association Pom'SY devra justifier la souscription de contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

Article 6 : Responsabilité

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, **l'association Pom'SY** s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes
A l'issue de l'activité, le cas échéant, **l'association Pom'SY** devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.
Les réparations correspondantes seront à la charge de **l'association Pom'SY** ou de son assureur.

Fait à SAINT-YRIEIX, Le 12 septembre 2023

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix Le Président,	**Pour l'association Pom'SY Les Co-Présidents,**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)	
P. DARY	**J. M. JARRY, N. PECOUT**